

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL – SEANCE DU 04 juillet 2023

Le mardi 04 juillet 2023 à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LACROPTÉ, dûment convoqués le 29 juin 2023, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mme FAURE Claudine, Maire.

Présents :

C. FAURE , G.BASHFORD, M. CHEVREUX, F. RAMINE, , M.J LANCE, T. DUFRAIX , F.LADEUIL , C. LANDREVIE, R. LESTANG, I. FAURE, MONTAURIOL Armelle

Absents et excusés : JMichel CHINOUILH (procuration à T. DUFRAIX) – JLuc BERNARD (procuration à G. B2ASHFORD) – S. VIDOTTO (procuration à C. FAURE)

Absent : D. PRIVAT

Présents : 11

Absents : 4

Quorum atteint

La séance est ouverte à 18 heures 35 minutes, Isabelle Faure a été élue secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### ORDRE DU JOUR

- 1) **Réalisation d'une MAM**
- 2) **Devis maison Hérís**
- 3) **Travaux bâtiment boulangerie/coiffure**
- 4) **Usufruit EPF**
- 5) **Nomination voie privée**
- 6) **Organisation marché gourmand**
- 7) **Tarifs location local coiffeuse**
- 8) **Questions diverses**

\* \* \* \* \*

#### 1) Réalisation d'une MAM

Mme le Maire a reçu la visite de personnes de la CAF et de la PMI pour visiter les locaux proposés à la réalisation d'une MAM. (Ancienne école et vestiaires).

Un retour par écrit a été fait à Mme Le Maire dont elle fait lecture mentionnant les travaux à effectuer pour que le bâtiment « anciens vestiaires » puisse être conforme à la création de la MAM. ( Besoin de cloison et de clôture).

Dans un premier temps, la MAM pourrait s'installer dans ces locaux en attendant que des travaux plus importants soient faits au niveau de l'ancienne école.

Le conseil municipal discute de ces travaux et décide de faire venir l'ATD au niveau de l'école pour nous proposer un aménagement des locaux.

## **2) Devis maison Hérís**

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal des différents devis reçus (3 par lot).

Ce dernier échange et s'accorde pour valider les devis des moins disant. Il donne également son accord à Mme Le Maire pour effectuer une demande de FEC pour la réalisation de ces travaux.

## **3) Travaux bâtiment boulangerie/appartement et studio**

Le conseil municipal discute sur les travaux à réaliser et décide de demander à l'ATD des études séparées puis demander 3 propositions d'architectes.

Une réflexion est également lancée sur les besoin nécessaires pour la réalisation de la boulangerie (four, matériel, locaux, ...).

## **4) Usufruit EPF**

L'association EPF est venue voir le bâtiment anciennement Pasquet. Le nettoyage de la cour avait été fait par l'agent communal.

EPF a acheté le bâtiment en pleine propriété, la mairie doit maintenant acheter l'usufruit pour avoir le droit de réaliser des travaux.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Mme Le Maire d'engager la procédure d'achat de cet usufruit.

## **5) Nomination voie privée**

Pour des raisons de facilité de recherches d'adresses en cas d'urgence, il est nécessaire de nommer la voie privée qui traverse la cour de la ferme DUTARD lieu-dit « Le Tronc ». Le conseil municipal donne un avis favorable. La mairie fournira et posera le panneau. La dénomination sera « Le Chemin de Jeanne ».

## **6) Organisation marché gourmand**

Organisation d'un premier marché gourmand le jeudi 17 août par la commune.

Armelle Montauriol et Cyril Landrevie, présentent au conseil municipal l'organisation prévue.

Le conseil municipal échange et décide de prévoir une prochaine réunion pour finaliser l'organisation avec les conseillers présents le 17 août.

## **7) Tarifs location local coiffeuse**

Mme le Maire propose au conseil municipal que suite à une baisse d'activité, le loyer concernant le local utilisé par la coiffeuse aura une remise exceptionnelle de 50 €/mois pour la période de juillet et août 2023.

## **8) Questions diverses**

Il est proposé par le conseil municipal de mettre en place une association pour le patrimoine et les loisirs qui pourra ainsi prendre en charge l'organisation d'évènements sur la commune.

L'ordre du jour est levé à 22 heures.